

ORDURES MENAGERES

Dans mon sac bleu je collecte



A la poubelle, je ne peux pas jeter : les déchets spéciaux (vernis, laque, solvant, diluant, colles, matières toxiques, etc), les médicaments (à remettre à la pharmacie), le verre recyclable, le papier et le carton recyclables, les néons et ampoules spéciales de basse consommation, les capsules de café Nespresso, la ferraille, l'aluminium et autres métaux recyclables, le polystyrène expansé (sagex), à part les chips d'emballage en maïs (mou) à mettre dans les sacs poubelles

DECHETS ENCOMBRANTS

Les déchets encombrants incinérables peuvent être déposés à la déchetterie s'ils sont démontés.

Si vous souhaitez une prise en charge de la voirie, vous êtes priés de prendre contact avec le service de propreté urbaine, espaces verts et forêts au 079 230 54 88 (7h30 à 9h00).

- Dépôt sur la chaussée:

| | |
|-------------------------------------|----------|
| Volume d'un fauteuil : | fr. 20.- |
| Volume d'un canapé 2 places : | fr. 30.- |
| Volume d'un canapé 3 places : | fr. 40.- |
| Gros appareils ménagers (par pièce) | fr. 30.- |

Aucune prise de déchets encombrants par le Service de propreté urbaine, espaces verts et forêts à l'intérieur de locaux (appartements, caves, galetas, etc).

Des bennes pour les déchets encombrants (fr. 100.-) ou les déchets verts (fr.70.-) peuvent également être prêtées contre paiement. Les déchets déposés et triés dans ces bennes seront vidés par l'utilisateur à la déchetterie. En cas d'absence au déchargement, taxe supplémentaire de fr. 200.-.